

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée de la CCI Côte d'Opale en date du 15 décembre 2014 aux droits de laquelle est venue la CCI de région Hauts-de-France, actant la cession d'une parcelle de 2850 m² au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Calaisis, sise Ferme Butez de la mer à Oye-Plage (62) route des dunes.
Le prix de la vente a été fixé à 1€ HT symbolique, frais de vente à la charge de l'acquéreur.

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur François LAVALLEE**, Président de la CCI Littoral Hauts de France et 1^{er} vice-président de la CCI de région Hauts de France, à l'effet de signer l'acte de vente en la forme administrative de la parcelle pré-citée aux conditions sus énoncées reprises à la délibération ci-dessus citée, recevoir le prix et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 5 octobre 2018



Philippe HOURDAIN
Président